



Conclusions partie adverses

Par **samirfrance**, le **28/11/2013** à **16:14**

bonjour,
je engager une procédure contre mon ex employeur au conseil des prudhomme, on a passer l'audience de conciliation qui a étai renvoyer à l'audience de jugement , la partie adverse a jamais répondu à mon avocat leurs conclusions t ce que l'employeur a tort t est ce que le juge prend compte pour renvoyer l'audience
merci

Par **P.M.**, le **28/11/2013** à **21:03**

Bonjour,
Ce n'est pas vraiment très clair mais d'après ce que je comprends vous êtes après l'audience de conciliation et avant l'audience de Jugement, l'employeur n'ayant pas transmis ses pièces et ses conclusions dans le délai fixé en réponse à celles de votre avocat...
Donc effectivement votre avocat devrait demander un renvoi à une audience ultérieure car de toute façon, le Conseil de prud'Hommes ne devrait pas accepter de Juger l'affaire en écartant pièces et conclusions de la partie adverse...

Par **samirfrance**, le **28/11/2013** à **21:18**

merci de votre reponse

Par **samirfrance**, le **02/12/2013** à **21:24**

combien de temps , mon exemployeur peut trainer la procedure ? merci

Par **P.M.**, le **03/12/2013** à **00:40**

Bonjour,
Je vous conseillerais de voir ceci avec votre avocat qui pourrait demander que ce soit l'ultime renvoi...